

CD/PV.131
23 juin 1981

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTE ET UNIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 23 juin 1981, à 10 h 30

Président : M. I. KOMIVES (Hongrie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. SALAH-BEY M. M. IATI M. H. MEDKOUR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGER M. H. MULLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. C. CARASALES H. J.F. GOIENSORO M. J.M. OTEGUI Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER H. R. STEELE
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J.M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U NGWE WIN U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. DE SOUZA E SILVA M. S. DE QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV H. I. SOTIROV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV M. P. POPTCHEV
<u>Canada</u> :	M. D.S. McPHAIL M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. YU Mengjia H. LI Changhe M. PAN Jusheng
<u>Cuba</u> :	H. L. SOLA VILA M. PREDON NÚÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. El S.A.R. EL REEDY H. I.A. HASSAN H. M.N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. F.P. DESINONE Mlle K. CRITTENBERGER M. J. MISKEL M. S. FITZGERALD M. R. SCOTT

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	H. T. TERREFE H. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. DE LA GORCE H. J. DE BEAUSSE H. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOIVES H. F. GADJA H. C. GYÖRFFY H. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	H. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. S. DARUSMAN H. E. SOEPRAPTO M. F. QASIH M. ACHDIAT
<u>Iran</u> :	H. D. AMERI H. J. ZAHIRNIA H. H. SHARIPI
<u>Italie</u> :	M. V. CORDERO DI MONTEZEMOLO M. B. CABRAS M. E. DI GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. H. TAKAHASHI H. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI M. M. ARRASSEN H. L. ABDELHAMID
<u>Mexique</u> :	H. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ Y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. H. AKRAH
<u>Pays-Bas</u> :	H. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	H. A. THORNBERRY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJIAS
<u>République démocratique allemande</u> :	H. G. HERDER H. H. THIELCKE H. M. KAULFUSS Mlle H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG H. G. EKHOLM H. J. LUNDIN M. BERGLUND
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUŽEK M. P. LUKES
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV H. V.M. GANJA M. M.M. IPPOLITOV M. S.H. RIUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	H. B. BRANKOVIC
<u>Zaire</u> :	M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole à une séance plénière, permettez-moi, Monsieur le Président de vous présenter les félicitations les plus sincères de ma délégation pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de juin. Il va sans dire que vous pouvez compter en tout temps sur notre collaboration et notre appui.

Permettez-moi également de féliciter votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Pfeiffer, pour la façon dont il a dirigé nos travaux.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, M. Carasales, Ambassadeur de l'Argentine, M. Jayakoddy, Ambassadeur du Sri Lanka et H. Jalali, Ambassadeur de l'Iran, avec lesquels nous sommes certains d'établir une collaboration fructueuse.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, je comptais prendre la parole au Comité jeudi dernier, mais il m'a été impossible d'assister à la séance; en conséquence, bien que notre programme de cette semaine soit consacré aux essais d'armes nucléaires, je voudrais évoquer, si vous me le permettez, d'autres questions pertinentes.

Dès qu'il a appris l'attaque perfide perpétrée par l'aviation israélienne contre une installation nucléaire civile iraquienne, le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba a condamné de la manière la plus énergique une action aussi criminelle, qui contrevient aux normes les plus élémentaires du droit international. La délégation que je préside tient à ce qu'il soit pris note de cette réprobation et souligne que le Comité du désarmement ne peut rester indifférent devant un tel acte de vandalisme; il est indispensable, pour le moins, d'examiner la position à adopter avec l'urgence qu'exige la situation. A cet effet, nous disposons du document présenté par le Groupe des 21 et des déclarations faites par d'autres groupes d'Etats.

A la réunion du Conseil de sécurité convoquée avant ces faits, le Chancelier Malmierca a affirmé que les Etats-Unis sont directement responsables de l'agression israélienne commise contre la centrale nucléaire iraquienne et de la détérioration dangereuse de la situation au Moyen-Orient. De même, le Chancelier cubain a souligné que si cette agression reste impunie, tous les peuples du Moyen Orient seront exposés à des actes similaires et il y aura là un précédent dangereux pour la paix mondiale.

Nous devons être conscients que cette agression ne constitue pas un fait isolé, mais s'inscrit dans le cadre d'une stratégie établie dans cette région, comme le démontrent d'ailleurs les attaques menées indifféremment contre le Liban, les Palestiniens et les forces arabes de dissuasion, ainsi que les menaces proférées contre la Syrie et les autres Etats de la région.

A la demande de l'Iraq, Cuba a convoqué d'urgence une réunion des pays non alignés pour analyser la situation. La réunion plénière, qui vient de s'achever aux Nations Unies, a condamné l'agression israélienne et a demandé instamment au Conseil de sécurité d'appliquer contre Israël les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte de l'ONU.

De même, la réunion plénière du mouvement des pays non alignés a demandé à tous les Etats, et en particulier aux Etats-Unis, de cesser toute aide militaire, politique et économique à Israël, afin d'éviter qu'il continue à renforcer sa politique agressive contre les peuples arabe et palestinien.

Je me suis permis d'évoquer cette question au début de mon intervention parce que je sais que de nombreuses délégations se sont déjà prononcées à ce sujet et lui attachent la même importance que la délégation cubaine.

Nous avons entendu diverses opinions concernant l'objet des interventions en séance plénière et sur leur intérêt. De l'avis de ma délégation, les séances plénières sont très utiles, surtout si les délégations s'expriment sur des questions de fond sans s'éloigner excessivement sur les aspects généraux.

Conformément à cette position, je me propose d'exposer très brièvement les critères de la délégation cubaine en ce qui concerne les travaux du Comité. Je dirai tout d'abord que ma délégation se félicite que le Comité du désarmement ait été en mesure d'adopter sans délai son programme de travail pour les séances d'été de la présente année. A vrai dire, j'aurais préféré que nous ayons décidé dès maintenant de terminer nos travaux à la fin d'août, mais il faut tenir compte de la nécessité d'obtenir un consensus et reconnaître que la formule à laquelle nous sommes parvenus est extrêmement souple et constitue une base satisfaisante pour le déroulement de nos travaux.

Ma délégation attache une importance particulière aux travaux du Groupe de travail, qui ont débuté le mardi 16 juin dernier. Nous nous accordons tous à estimer - du moins il l'a toujours semblé - que les groupes de travail constituent l'instrument le plus efficace dont dispose le Comité pour progresser dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié.

A ce sujet, ma délégation tient à insister sur la nécessité que le Comité décide de créer les deux autres groupes qui ont été proposés par les membres des 21 avec l'appui des pays socialistes. Il s'agit du groupe de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et du groupe de travail relatif à une interdiction des essais d'armes nucléaires, dont la création a été proposée respectivement dans les documents C/100 et CD/181.

L'attitude que nous adopterons au sujet de la création de ces groupes de travail nous donnera l'occasion de démontrer notre volonté politique à l'égard des négociations sur le désarmement, mais cette volonté s'exprimera encore davantage dans les efforts que nous déploierons pour que ces groupes se concrétisent sans délai.

Ma délégation est persuadée que ces deux groupes de travail chargés d'examiner des questions auxquelles le programme que nous avons adopté attribue une priorité évidente doivent être créés à la présente session afin que le Comité du désarmement puisse dire à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'à son jugement, ces questions doivent faire l'objet de négociations, conformément à l'opinion de la communauté internationale. Je ne vois pas ce qui pourrait justifier une autre procédure.

Une question qu'il est impossible de passer sous silence est celle qui concerne l'élargissement du mandat du Groupe de travail sur les armes chimiques. Le programme adopté le reconnaît, et ma délégation est prête à contribuer à la recherche d'une formule acceptable pour tous qui offrirait les perspectives les plus favorables pour nos négociations sur cette question.

Au début de la phase estivale des travaux du Comité du désarmement pour cette année, le climat international continue d'être tendu, pour les raisons que j'ai déjà signalées dans l'intervention que j'ai prononcée le 14 avril devant le Comité.

Cependant, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, dans votre discours liminaire du 11 juin, le Comité ne peut attendre que ce climat s'améliore pour examiner les nombreuses propositions dont il est saisi et s'efforcer d'obtenir des résultats tangibles.

Cette affirmation prend encore plus de relief lorsque nous constatons que le présent forum est le seul dans lequel se poursuivent des négociations sur le désarmement. Cette situation nous confère une responsabilité primordiale devant l'opinion publique mondiale.

Par ailleurs, comme les interventions de nombreux orateurs l'ont déjà souligné, nous consacrerons l'année prochaine une grande partie de nos séances de printemps aux préparatifs de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et c'est pourquoi il convient que nous n'épargnions aucun effort pour parvenir à un accord concret à la présente session, en particulier sur les quatre points qui font actuellement l'objet de négociations dans les groupes de travail.

A ce sujet, j'exposerai brièvement les principes dont s'inspire la position de ma délégation pour chacun de ces aspects.

En ce qui concerne les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, nous nous prononçons pour un accord général interdisant la mise au point de ces armements, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une identification préalable qui suppose logiquement leur existence. Néanmoins, nous reconnaissons l'importance qu'aurait la conclusion d'accords partiels sur cette question et nous sommes disposés à poursuivre les travaux dans ce sens.

En ce qui concerne les garanties de sécurité dites négatives, nous préconisons la conclusion urgente d'un instrument international interdisant l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires contre les Etats non nucléaires qui n'ont pas de telles armes sur leur territoire ou sous leur juridiction ou leur contrôle. Nous sommes convaincus que c'est là une position très large, qui pourrait être acceptable.

S'agissant des armes chimiques, nous estimons qu'il est indispensable de conclure une convention prévoyant notamment la destruction des stocks de telles armes, l'interdiction de leur mise au point, de leur fabrication et de leur stockage et le développement de la coopération entre les Etats parties à des fins pacifiques.

Au sujet du Programme global de désarmement, nous voudrions seulement souligner qu'il est urgent de l'adopter du fait qu'il devra être examiné par la prochaine Assemblée extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement. Comme il est indiqué au paragraphe 109 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, le Programme global de désarmement comprendra toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affirme.

De l'avis de ma délégation, en examinant ces mesures, on ne saurait oublier celles que quelques délégations prétendent mettre au second plan, telles que le démantèlement des bases militaires étrangères et l'arrêt des actes d'hostilité et d'agression contre d'autres Etats.

Au demeurant, Monsieur le Président, nous nourrissons l'espoir que, de même qu'à la session précédente, un climat constructif régnera pendant cette session au Comité du désarmement. C'est le meilleur moyen de nous acquitter du mandat qui nous a été confié et de la responsabilité que nous avons assumée à l'égard de nos peuples.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba, M. l'Ambassadeur Sola Vila, de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

M. SALAH-BEY (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser au nom de la délégation de mon pays mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois en cours. Je ne doute pas grâce à votre expérience, à vos larges connaissances et grâce aussi à l'audience dont vous-même et votre pays disposez au sein du Comité du Désarmement, vous aiderez à la progression de nos travaux.

Nos remerciements s'adressent également à l'Ambassadeur Pfeiffer, Représentant de la République fédérale d'Allemagne pour la manière dont il a assuré la présidence au cours du mois d'avril dernier.

Le Comité a adopté, la semaine dernière, son programme de travail pour la seconde partie de la session de 1981. A cette occasion, ma délégation souhaiterait exprimer un certain nombre de vues en rapport avec la mission qui nous est confiée.

La 2ème session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement demeure, à court terme, une occasion particulière pour évaluer l'avancement des travaux du Comité du désarmement. Les résultats relativement modestes enregistrés lors de la session de printemps du Comité du désarmement représentent une base étroite mais suffisante pour enregistrer des progrès plus substantiels. La question de la cessation de la course aux armes nucléaires, le désarmement nucléaire et, en relation avec ce problème fondamental, l'arrêt des expériences nucléaires, constituent une des préoccupations majeures de l'opinion mondiale. A l'initiative du Groupe des 21, le Comité du désarmement a tenu lors de sa précédente session un certain nombre de réunions officieuses au cours desquelles ont été abordées des questions considérées comme essentielles non seulement par ma délégation mais aussi par l'ensemble des pays représentés au sein du Groupe des 21.

Ma délégation regrette que le Comité n'ait pas été en mesure jusqu'à présent de prendre une décision positive à propos des propositions présentées par le Groupe des 21 visant à établir deux groupes de travail pour les points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité. S'agissant du point 1 de l'ordre du jour, j'ai eu le privilège, au nom du groupe des 21, de proposer la formulation du mandat qui pourrait être donné à un groupe de travail sur la cessation des expériences nucléaires.

Le Comité du désarmement étant formellement et concrètement saisi d'une proposition de mandat pour un groupe de travail sur l'arrêt des expériences nucléaires, ma délégation souhaite que par le moyen de consultations officieuses ou au cours de réunions officieuses, le Comité du désarmement se prépare à décider la création d'un groupe de travail sur l'arrêt des expériences nucléaires et à formuler les termes du mandat qui lui sera assigné.

La seconde proposition du groupe des 21 concerne la création d'un groupe de travail sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Cette proposition n'a pas encore fait l'objet d'un accord au sein de notre Comité. Néanmoins, au cours d'une série de réunions officieuses, le Comité du désarmement a engagé l'examen de certains aspects importants de cette question. J'ai également eu le privilège de présenter le 16 avril dernier au nom du groupe des 21 différents thèmes d'importance qui pourraient être examinés au cours de négociations multilatérales.

Cette rapide évaluation des domaines essentiels où il apparaît que des progrès significatifs pourraient être enregistrés a été volontairement limitée aux points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité, étant donné l'importance particulière qu'accorde ma délégation à ces deux questions fondamentales.

L'ordre du jour de la session d'été du Comité comporte également l'examen de questions relatives à l'organisation de nos travaux. Ma délégation a eu l'occasion, lors de précédentes déclarations, de souligner le caractère d'organe de négociations multilatérales qui est celui du Comité du Désarmement. Il nous paraît également évident, par ailleurs, que les discussions de fond et la progression sur la voie du désarmement peuvent être facilitées par l'adoption de procédures et de mesures touchant à l'organisation des travaux du Comité du désarmement. Toutefois, ma délégation estime que ces discussions ne doivent pas faire perdre de vue l'objet même de notre objectif, et utiliser en vain un temps que de nombreuses délégations s'accordent à trouver limité eu égard à l'ampleur des tâches assignées au Comité du désarmement.

Les travaux du Comité du désarmement ne peuvent pas être isolés du contexte international, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne s'est pas amélioré depuis l'ouverture de la session de l'année 1981 du Comité. Un événement d'une gravité exceptionnelle vient de montrer à l'opinion internationale et particulièrement à tous les Etats membres du Comité du désarmement, jusqu'à quelles extrémités la politique de force militaire et la volonté de domination politique peuvent conduire.

Le 7 juin dernier, l'aviation sioniste a attaqué et détruit des installations nucléaires à usage pacifique en Irak. Le chef de l'Etat de mon pays a qualifié cette agression d'acte de banditisme international.

Cet événement d'une extraordinaire gravité doit être, de l'avis de ma délégation, abordé sous deux aspects.

Le premier aspect est celui de la condamnation de l'agression sioniste. L'ensemble de la communauté internationale, et tout dernièrement le Conseil de sécurité ont condamné cet acte criminel. Les pays arabes, et en particulier mon pays, qui continuent de refuser la politique du fait accompli menée par Israël ne sont pas aujourd'hui particulièrement étonnés de son comportement qui vient de porter à son paroxysme une politique permanente de cynisme et de destruction.

Le second aspect de cette affaire concerne plus directement le Comité du désarmement. Ma délégation a enregistré avec satisfaction la position exprimée à cet égard par le Groupe des 21 et espère que le Comité adoptera une position conforme à la Déclaration du Groupe des 21 exposée le 17 juin dernier.

L'attaque sioniste a été préparée psychologiquement par des campagnes internationales menées par différents moyens d'information avec pour objectif déguisé d'interdire l'accès à la technologie nucléaire à certains pays. En clair, il s'avère, selon le raisonnement à la base de cette attitude, que certains pays et notamment Israël et l'Afrique du Sud ont le droit d'accéder à la technologie nucléaire, de fabriquer et de posséder des engins nucléaires.

A cet égard, la position adoptée par mon pays à l'égard du Traité de non-prolifération nucléaire se trouve confortée, puisque non seulement les engagements pris par les puissances nucléaires en vue de développer la coopération technique dans le domaine de l'énergie nucléaire à usage pacifique n'ont pas été tenus, mais en outre, nous constatons qu'un pays, assisté de différentes façons sur le plan international, exerce seul la responsabilité de définir les limites du développement économique et technologique d'un Etat voisin.

Enfin, l'attaque d'installations nucléaires à usage pacifique donne une singulière actualité à l'examen des discussions du Groupe de travail sur les armes radiologiques, sur la base de la proposition de la délégation de la Suède visant à interdire l'attaque des installations nucléaires civiles.

Les difficultés et les dangers actuels de l'environnement international doivent inciter le Comité du désarmement à accentuer les efforts afin de dégager la voie à des progrès substantiels dans le domaine du désarmement.

(M. Salah-Bey, Algérie)

Un événement d'une gravité exceptionnelle vient de montrer à quelles aberrations une politique de force et de domination peut mener. D'autres événements, qui peuvent être d'ordre accidentel, risquent à tout moment d'entraîner nos peuples dans des processus incontrôlables de conflits armés. Le souhait qu'exprime ma délégation est que les pays actuellement détenteurs d'une puissance militaire, et nucléaire considérable, expriment véritablement leur volonté de négocier en vue d'un désarmement général et complet.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le Représentant de l'Algérie, M. l'Ambassadeur Salah Bey, de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Ma déclaration sera brève, non que le point 1 de l'ordre du jour du Comité soit dépourvu de toute importance, mais parce qu'il a déjà fait l'objet d'un examen exhaustif, depuis plus de deux décennies, par de nombreux organes de l'Organisation des Nations Unies. Je n'entends pas récapituler tous les rapports, résolutions, études et autres documents émanant de sources autorisées, qui traitent de la cessation des essais d'armes nucléaires; je ne veux pas non plus rappeler en détail, une fois de plus, les engagements pris par les puissances dotées d'armes nucléaires, dans plusieurs documents internationaux, d'entamer dans des négociations sérieuses aux fins de parvenir à l'interdiction des essais nucléaires. Quelques-uns de ces textes; par exemple le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, engagent chacune des cinq puissances dotées d'armes nucléaires en même temps que le reste des Membres de l'Organisation des Nations Unies; d'autres, comme le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, énoncent des obligations juridiquement contraignantes concernant la conclusion d'un traité interdisant à tout jamais toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Encore un autre instrument international, auquel peu d'Etats non dotés d'armes nucléaires ont adhéré, mais auquel les quelques Etats dotés d'armes nucléaires qui y sont parties se réfèrent continuellement comme à un traité très important, dont les dispositions doivent être scrupuleusement respectées, contient en son article VI une obligation qui a été interprétée par ses membres non nucléaires, lors des examens périodiques de cet accord, comme stipulant l'obligation claire, pour les puissances dotées d'armes nucléaires, de mettre fin à leurs essais d'armes nucléaires, afin d'empêcher la poursuite de la prolifération verticale de ces armes.

Toutefois, il semble que ces engagements, exprimés sous forme d'obligations juridiques internationales, et l'appel répété de la communauté des nations en vue de la cessation de tous les essais d'armes nucléaires, aient été complètement oubliés par ceux qui ont souscrit aux obligations que ces engagements énoncent, parfois en échange de l'abandon, par les Etats non dotés d'armes nucléaires, de droits souverains qui présentent une importance vitale pour la sécurité de ces derniers.

Dans cette situation, la communauté des nations ne peut guère faire autre chose qu'exprimer, de la façon la plus claire, son insatisfaction profonde et en fait son indignation devant cet état de choses, au risque même de se répéter sans fin devant des gens qui font la sourde oreille.

La dernière tentative effectuée par les pays non dotés d'armes nucléaires qui n'appartiennent à aucune des deux alliances militaires de faire comprendre aux puissances dotées d'armes nucléaires l'importance et l'urgence qu'elles attachent à la négociation multilatérale d'un traité interdisant la poursuite des essais d'armes nucléaires, a été la publication du document CD/181 à la fin de la première partie de la session de cette année du Comité du désarmement.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Ce document demande spécifiquement au Comité de créer un groupe de travail spécial relatif au point 1 de l'ordre du jour, et propose le libellé d'un mandat pour ce groupe; en outre, il pose des questions de fond spécifiques aux parties aux négociations trilatérales sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. Comme le savent tous les membres du Comité, deux puissances dotées d'armes nucléaires seulement se sont refusées à accepter la création de l'organe subsidiaire proposé.

De nombreuses années se sont écoulées depuis qu'ont été souscrits les engagements que j'ai mentionnés ci-dessus; plus d'un an s'est passé depuis que le Groupe des 21 a proposé pour la première fois la création d'un groupe de travail relatif au point 1, et la présentation du document CD/181 date presque de deux mois. Des questions simples et directes inspirées du désir authentique de s'attaquer à un problème qui touche directement et fondamentalement aux intérêts vitaux de la sécurité de tous les Etats. ont été posées aux parties aux négociations trilatérales, parmi lesquelles se trouvent les deux puissances dotées d'armes nucléaires qui s'opposent au consensus qui, sinon se dégagerait au Comité. La cessation des essais d'armes nucléaires n'est pas exclusivement du ressort des trois négociateurs, ni même des cinq puissances dotées d'armes nucléaires; en fait, tous les pays du monde attachent un intérêt légitime à la conclusion d'un traité qui interdirait à jamais tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux.

Ma délégation manquerait à la responsabilité qui incombe à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies si elle ne profitait pas de cette occasion pour rappeler la nécessité d'un accord sur l'ouverture de négociations multilatérales urgentes sur le point 1 de l'ordre du jour. Lors de sa session récente, la Commission du désarmement des Nations Unies, qui n'est malheureusement pas parvenue à un accord sur tous les autres points de son propre ordre du jour, un consensus relatif au désarmement nucléaire a été péniblement négocié, apportant une fois de plus la démonstration de l'importance que la communauté internationale attache à cette question, à laquelle celle de l'interdiction des essais nucléaires est étroitement liée. Le rapport de la Commission du désarmement des Nations Unies sur le désarmement nucléaire énonce, entre autres choses, que la "responsabilité spéciale" qui incombe aux puissances dotées d'armes nucléaires implique le respect des préoccupations des pays non nucléaires en matière de sécurité, l'abstention de toute action qui pourrait conduire à l'intensification de la course aux armements nucléaires et surtout la recherche de mesures concrètes de désarmement nucléaire.

C'est l'exercice de cette responsabilité que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies attendent des trois puissances négociatrices et, en particulier, des deux Etats qui se sont jusqu'à présent opposés à ce que se dégage un consensus, au sein du Comité, sur la création d'un groupe de travail relatif au point 1 de l'ordre du jour. Ma délégation est convaincue que ces Etats n'éluderont pas leurs responsabilités particulières et qu'ils auront utilisé de façon constructive l'intersession du Comité pour élaborer enfin leur réponse à la préoccupation unanime des pays non dotés d'armes nucléaires à l'égard de la négociation multilatérale d'une interdiction des essais d'armes nucléaires. Ce sont eux qui devraient faire des déclarations, cette semaine, au titre du point 1 de l'ordre du jour.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, prenant la parole aujourd'hui pour la première fois au cours de la seconde partie de notre session de 1981, je tiens à exprimer ma satisfaction de voir le représentant d'un pays socialiste frère présider le Comité du désarmement pendant le mois de juin. Je vous félicite et vous souhaite un plein succès dans vos fonctions, et je suis convaincu que grâce à votre compétence et à votre expérience le Comité continuera de progresser

(M.Sujka, Pologne)

au mois de juin dans ses négociations sur le désarmement. Je tiens aussi à remercier sincèrement et à féliciter M. l'Ambassadeur Pfeiffer, de la République fédérale d'Allemagne pour la façon remarquable dont il a présidé le Comité au mois d'avril dernier. Ma délégation salue la présence des nouveaux représentants au Comité du désarmement : M. l'Ambassadeur Carasales, d'Argentine, M. l'Ambassadeur Jalali, d'Iran, et M. l'Ambassadeur Jayakoddy, de Sri Lanka. Nous leur souhaitons à tous trois un plein succès dans leur nouveau poste et leur offrons notre entière collaboration.

Depuis la clôture de la session de printemps, le climat politique international ne s'est pas amélioré. Au contraire, quelques jours à peine avant la reprise de nos débats, la communauté internationale a appris avec consternation l'agression sans précédent commise par Israël, cette fois contre l'Iraq : je veux parler du bombardement du centre nucléaire situé près de Baghdaï. Je joins la voix de ma délégation à celle d'autres délégations et groupes de délégations qui, depuis le début de notre session, ont exprimé ici leurs protestations et manifesté leur indignation. Le bombardement du centre nucléaire iraquien par des avions israéliens constitue un acte sans précédent de terrorisme et de piraterie internationale. Le Gouvernement polonais a vivement condamné l'attaque de ce centre. Dans une déclaration faite après cette attaque, le Ministère des Affaires étrangères a fait savoir que l'opinion publique polonaise ainsi que le peuple et le gouvernement polonais condamnaient avec indignation cette agression caractérisée, commise en violation de toutes les normes du droit international, et qu'ils tenaient les autorités israéliennes et les forces qui les appuient et les aident à poursuivre leur politique d'agression pour entièrement responsables des conséquences de celle-ci.

Ma délégation note avec satisfaction que le Comité du désarmement, par la voix des représentants de tous ses groupes, a condamné cet acte de piraterie. La résolution unanimement approuvée à cet égard par le Conseil de sécurité traduit la condamnation universelle de l'agression israélienne par l'ensemble de la communauté des nations.

Il ne fait aucun doute pour moi que c'est précisément dans une situation de ce genre que le Comité devrait démontrer sa volonté et sa force par l'unité d'approche et d'action de ses membres dans la conduite des négociations sur le désarmement, ce qui permettrait de réduire la tension internationale. A ce propos, ma délégation note avec satisfaction que les membres du Comité sont parvenus à s'entendre, dans un délai relativement bref, sur leur programme de travail et sur l'ouverture des activités des quatre groupes de travail. Cela témoigne, à mon sens, de la volonté des membres du Comité d'accélérer le rythme et d'accroître l'efficacité de leurs travaux, comme l'ont demandé de nombreux orateurs depuis le début de notre session d'été. J'ajouterai que cela correspond parfaitement, pour l'essentiel, aux instructions que ma délégation a reçues pour la présente session. De notre côté, nous ne négligerons aucun effort pour contribuer, dans la limite de nos possibilités, du renforcement d'aussi saines tendances au sein du Comité.

Si je m'exprime ainsi, c'est en partie pour tenir compte de la critique formulée par certains organes d'information polonais, qui m'ont demandé sans ambages si le Comité du désarmement, fonctionnant depuis trois ans dans sa composition élargie, avait été capable d'obtenir un résultat positif quelconque ou si, pendant ces trois ans, il avait marqué le pas, sans réaliser aucun progrès sensible. Je pense que c'est ainsi que le Comité est universellement jugé. Tout en partageant l'impatience de

(M. Sujka, Pologne)

l'opinion publique, je dirai dans ma réponse à la question ci-dessus que, dans leur écrasante majorité, les membres du Comité manifestent suffisamment de volonté et de détermination pour faire de cet organe de négociation unique et mondial un outil efficace permettant des actions précises pour limiter la folle course aux armements et ouvrir la voie à un désarmement progressif. Cela est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que la détérioration du climat des relations internationales, au lieu d'inquiéter les représentants de tous les pays intéressés et de les amener à la table de négociation, sert de prétexte à leurs gouvernements pour s'armer davantage et imposer la course aux armements. Se pourrait-il que leur raisonnement procède de la logique suivante : tension internationale en vue de l'armement et armement en vue de l'augmentation de la tension ? La Pologne, les autres pays socialistes et tous les pays qui ne cherchent pas à assurer l'avenir de leur économie et celui du monde par la course aux armements, s'efforcent d'inverser cette dangereuse manière de penser, en la remplaçant par la logique suivante : détente en vue du désarmement et désarmement en vue de la détente. S'inspirant de cette dernière formule, la délégation polonaise offre d'appuyer pleinement les demandes visant à intensifier les travaux du Comité, afin de rechercher tous les moyens possibles d'accroître leur efficacité. Dans la poursuite de ces objectifs, nous serons, comme nous l'avons toujours été, fidèles à nos principes. Mais en même temps, nous ferons preuve d'une grande souplesse dans notre approche pour ce qui est des moyens d'obtenir des résultats concrets.

Conformément à nos principes, nous partageons pleinement l'opinion que le Comité devrait parvenir à des résultats concrets pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. La question se pose de savoir si l'élaboration du Programme global de désarmement, que nous avons officiellement l'obligation d'élaborer ou du projet de convention sur l'interdiction des armes radiologiques qui pourrait être mis au point épuisent véritablement nos capacités matérielles et politiques d'obtenir des résultats susceptibles d'être présentés à cette deuxième session.

Dans cet ordre d'idées, l'un des principaux objectifs de ma délégation est d'entamer directement et immédiatement des négociations concrètes sur le désarmement nucléaire et l'interdiction complète des essais nucléaires. Comme vous le savez, dans le débat qui s'est engagé en février 1979 au Comité du désarmement, les pays socialistes ont immédiatement pensé que la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire devait bénéficier de la priorité absolue. Permettez-moi de souligner à ce stade que ma délégation demande et appuie pleinement la création d'un groupe de travail spécial qui traiterait de cette question. A cet égard, nous nous félicitons de la déclaration présentée par le Groupe des 21 dans le document CD/180 et en particulier de l'appel en faveur de la création d'un tel groupe de travail. Qu'il me soit permis d'espérer que ce groupe de travail soit créé très rapidement, au cours de la présente session d'été. Le temps presse.

En ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, ma délégation estime que le Comité devrait jouer un rôle actif dans le domaine de l'interdiction des essais nucléaires. Nous appuyons vivement la proposition du Groupe des 21 de créer, dans le cadre du Comité, un groupe de travail spécial, au sein duquel toutes les puissances nucléaires seraient représentées. Il va sans dire que la création de groupes de travail sur les deux points extrêmement importants de l'ordre du jour du Comité que je viens de mentionner offrirait les meilleures garanties de donner une forme précise et structurée aux débats que nous avons eu jusqu'ici dans ce domaine.

(M. Sujka, Pologne)

Nous entendons faire preuve de souplesse sur la question de l'adaptation - ou, pour certains, de l'élargissement - du mandat des groupes de travail existants, notamment du Groupe de travail spécial sur les armes chimiques. Certes, nous ne pensons pas que les résultats de négociations dans quelque groupe de travail que ce soit dépendent fondamentalement du contenu du mandat de ce groupe. Il se pourrait également qu'avec un mandat satisfaisant et large le Groupe de travail sur les armes chimiques ne parvienne à réaliser aucun progrès, ou au contraire, que dans le cadre de son mandat actuel relativement limité, il puisse progresser dans des négociations concrètes. En d'autres termes, il ne faut pas compter sur le mandat comme sur un remède-miracle permettant de résoudre le problème de notre inefficacité. Toutefois, je tiens à rappeler que la délégation polonaise s'était dès le début prononcée en faveur d'un large mandat pour le Groupe de travail sur les armes chimiques, afin que ce groupe soit en mesure de mener des négociations concrètes sur l'interdiction de ces armes létales. permettez-moi aussi de faire remarquer qu'en fait, nous en sommes à la première étape, si ce n'est à l'étape intermédiaire, du véritable processus de négociation. Grâce à la compétence et au grand dévouement dont ont fait preuve les deux présidents du Groupe de travail sur les armes chimiques, M. l'Ambassadeur Okawa et M. l'Ambassadeur Lidgard, nous sommes parvenus, comme nous le savons tous, au stade de la négociation d'éléments d'une future convention. Toutefois, comme les échanges de vues qui ont eu lieu au cours des séances officielles le montrent fort bien, nous ne sommes pas encore tous disposés à aborder la dernière étape du processus de négociation, c'est-à-dire à passer à la rédaction du texte de ladite convention. Guidée par son sens des réalités, la délégation polonaise souhaiterait continuer à rechercher un mandat qui réponde aux possibilités réelles de toutes les délégations. D'autre part, il faudrait continuer à agir de telle sorte que les activités du Groupe de travail ne soient pas entravées et, en tout état de cause, ne soient pas interrompues. Nous considérons les documents de travail présentés par le président comme une bonne base pour la négociation d'éléments du projet de convention. Nous nous prononçons donc en faveur de la poursuite immédiate des débats au sein de ce forum. Une fois de plus, j'estime que la reprise des négociations bilatérales américano-soviétiques dans ce domaine faciliterait grandement l'élaboration par le Comité d'une convention d'interdiction des armes chimiques.

En ce qui concerne le Groupe spécial sur les armes radiologiques, la délégation polonaise maintient l'opinion exprimée dans la déclaration faite ici même le 14 avril. Tout en reconnaissant que l'interdiction des armes biologiques ne présente qu'une importance relative par rapport aux questions primordiales comme celles du désarmement nucléaire et de l'interdiction des armes chimiques, nous pensons qu'il existe une chance de parvenir à un accord sur le texte d'un traité qui pourrait convaincre les gouvernements et l'opinion publique internationale que nos débats à Genève ne se soldent pas par une perte de temps, d'argent et d'énergie. Comme les délégations des pays socialistes l'ont indiqué dans le document CD/182, nous continuerons à persévérer afin d'aboutir rapidement à un accord définitif sur le texte d'un traité, dont l'importance est soulignée à la fois dans le Document final de la session extraordinaire et dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La délégation polonaise tient à appuyer les propositions présentées par la délégation hongroise dans le document CD/174 en vue de la création d'un groupe spécial d'experts gouvernementaux sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

Naturellement, ma délégation attache une extrême importance aux discussions menées par le Groupe de travail sur le programme global de désarmement. Comme nous le savons tous fort bien, l'élaboration par le Comité d'un programme de désarmement réellement global et sa présentation l'an prochain à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, constituent l'une des tâches les plus urgentes du Comité du désarmement.

(M. Sujka, Pologne)

Nous admettons qu'un gros travail attend le Comité s'il faut que ce programme soit adopté d'ici une année environ. Ma délégation espère que les discussions sur le choix et l'acceptation des mesures à inscrire au programme global de désarmement créeront des conditions réalistes et favorables à leur application dans l'avenir. Je tiens aussi à ajouter que, pour la délégation polonaise, les dispositions du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, les rapports de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Déclaration proclamant les années 80 deuxième Décennie du désarmement offrent un cadre indispensable à l'élaboration du Programme global de désarmement.

Il n'est pas dans mes intentions de résumer à ce stade la position de la délégation polonaise sur tous les points inscrits à l'ordre du jour du Comité du désarmement. Après avoir exprimé d'une manière générale les vues de la délégation polonaise sur quelques-uns de ces points, je tiens à souligner une fois de plus que la tâche très urgente et extrêmement importante du Comité est de mener, dans un esprit de bonne volonté, les négociations sur le problème le plus urgent de notre temps, c'est-à-dire celui du désarmement. Plus nous avancerons dans l'accomplissement de cette tâche au cours de la présente session, plus nous nous montrerons dignes de la confiance des nations du monde entier.

Le PRESIDENT (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne, M. l'Ambassadeur Sujka, de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : S'il est vrai, comme l'Assemblée générale l'a reconnu expressément à sa première session extraordinaire, que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements représentent une menace "pour la survie même de l'humanité", il n'est pas surprenant de voir la même Assemblée affirmer que "le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde" et que "tous les Etats ont le droit de participer" à ces négociations, pour lesquelles il est expressément prévu que le Comité du désarmement doit être "un forum multilatéral unique de négociation".

Cependant, toutes les délégations ici présentes savent que les deux vetos imposés au Comité sur cette question depuis l'année passée ont rendu illusoire les dispositions du Document final que je viens de rappeler. C'est pourquoi ma délégation, dès le début de la session de 1981, a estimé qu'à défaut d'une contribution plus efficace, il convenait au moins de faire en sorte que le Comité soit dûment informé des résultats des délibérations des autres organes internationaux auxquels, par bonheur, il n'était pas interdit de s'occuper de ce qui constitue théoriquement l'un des deux points prioritaires de notre ordre du jour : la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

En conséquence, au mois de février, nous nous sommes permis de demander au secrétariat de reproduire dans un document de travail la déclaration qu'a adoptée, à la suite de la troisième session qu'elle a tenue à Vienne du 6 au 8 février, la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité, dont le Président est M. Olof Palme, ancien Premier Ministre de Suède, et qui compte parmi ses membres plus de 20 personnalités appartenant à des pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des deux Amériques, et notamment de hauts fonctionnaires des Etats Membres de l'OTAN, y compris un Premier Ministre, du Pacte de Varsovie et du tiers monde.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Le document de travail auquel je viens de me référer porte la cote CD/143 et la déclaration qui y est reproduite visait à examiner "l'enjeu mondial" du processus SALT. Parmi ses conclusions figuraient les considérations que je vais lire et qu'il me paraît particulièrement opportun de rappeler, puisqu'elles revêtent aujourd'hui un caractère encore plus actuel et encore plus urgent que lorsqu'elles ont été formulées :

L'objectif primordial du processus SALT est d'aider à prévoir une guerre nucléaire. Les armes nucléaires ont placé l'humanité devant des dangers sans précédent; la civilisation, telle que nous la connaissons, peut être littéralement détruite en quelques instants. Il existe des raisons de critiquer le processus SALT. Il est lourd et il est lent. Ses succès ont été limités. Cependant, il constitue le seul moyen existant de s'opposer à la menace la plus pressante pour la survie de l'homme. Si ce processus prend fin, le peu de progrès qui a été réalisé en contenant le risque d'une guerre nucléaire souffrirait un recul impossible à mesurer. Cela signifierait un retour aux guerres de propagande futiles des années 1950 en lieu et place de discussions sérieuses sur des limitations pratiques des armements. Et cela signifierait également la mise à l'écart de l'une des initiatives les plus importantes entreprises pour atténuer le risque d'une guerre nucléaire ...

Pour ces raisons, la Commission estime qu'il est essentiel que les gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique donnent suite à leurs engagements de reprendre les négociations SALT. A cause de ces engagements et de l'enjeu mondial qui existe en l'occurrence, la Commission espère que les Etats-Unis et l'URSS poursuivront leur effort de douze ans pour négocier aussi rapidement que possible des limitations aux armements nucléaires et que les deux parties feront preuve d'un maximum de retenue dans l'intervalle. Il y va non seulement de l'intérêt des Etats-Unis et de l'Union soviétique, mais de celui du monde entier.

Ce sont des raisons analogues à celles qui l'avaient motivée en février dernier qui ont poussé aujourd'hui ma délégation à demander la distribution du document de travail CD/188. Ce document reproduit les deux déclarations adoptées par la Commission indépendante sur les questions de désarmement et de sécurité à la suite de ses quatrième et cinquième sessions, qui ont trait, respectivement, à l'urgence d'une reprise des négociations sur les "armes nucléaires de théâtre", ou armes nucléaires de portée intermédiaire, et au traité conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique lors de la première étape des pourparlers SALT, le 26 mai 1972, et intitulé "Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles".

Dans la première de ces déclarations, adoptée le 26 avril dernier dans la ville de Genève, la Commission commençait par se déclarer "gravement préoccupée par la situation actuelle dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement"; elle estimait que, "parallèlement à la reprise du processus SALT, la démarche la plus importante pour arrêter la tendance actuelle, qui est néfaste, serait des négociations sur la limitation des armes nucléaires de théâtre" et elle demandait "aux Etats-Unis et à l'Union soviétique d'engager ces négociations sans plus tarder"; elle concluait sans équivoque que "faute d'engager des pourparlers et de faire des progrès rapides vers le contrôle et la réduction de ces armes, la situation dangereuse qui existe actuellement en Europe s'aggraverait avec des répercussions pour le reste du monde" et terminait en insistant sur le fait que "les parties, et leurs alliés respectifs, devraient poursuivre leur effort avec un sens de l'urgence qui soit compatible avec les principes de l'"égalité et de la sécurité égale pour tous".

(M. Garcia Robles, Mexique)

La deuxième des déclarations que j'ai mentionnées précédemment remonte seulement à un peu plus d'une semaine, puisqu'elle a été adoptée à l'issue de la réunion tenue à Moscou du 12 au 14 juin courant. A cette occasion, la Commission indépendante a réaffirmé, en des termes analogues à ceux employés à sa quatrième session, qu'elle était "gravement préoccupée par la situation actuelle dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement" et a procédé à un examen prolongé du "Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles", en tenant particulièrement compte de la signification et de la portée de ses dispositions, ainsi que du fait que cette année, les Parties, conformément aux dispositions de l'article XIV, "procéderont ensemble à son réexamen".

Cet examen a abouti aux conclusions figurant dans la Déclaration qui porte le No 2 dans le document de travail CD/188 et qui peuvent se résumer ainsi : le Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles "constitue le fondement de la stabilité stratégique nécessaire pour la poursuite des pourparlers SALT, de telle façon que des réductions sensibles et des limitations qualitatives importantes des armes nucléaires pourront être réalisées"; le développement et la modernisation des systèmes de défense contre les missiles ballistiques intercontinentaux n'offriront que des avantages marginaux par rapport au but poursuivi et nécessiteront par ailleurs l'abrogation ou une modification majeure du Traité; pour ce qui est des missiles antimissiles destinés à protéger les villes et les populations contre une attaque nucléaire massive, il n'y a encore en vue aucune technologie que l'on puisse qualifier d'efficace.

En conséquence, la Commission a estimé "qu'un règlement négocié réduisant sensiblement le niveau des armes stratégiques serait un bien meilleur moyen de promouvoir la paix et la sécurité" et que "les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique doivent continuer à préserver l'esprit et la lettre" du Traité, que la Commission considère comme un "très important instrument".

Ma délégation est convaincue qu'il n'est pas possible de maintenir indéfiniment le Comité du désarmement à l'écart de ce qu'il faut considérer comme sa mission primordiale, compte tenu des dispositions du Document final : les négociations multilatérales sur le désarmement, la priorité étant donnée à juste titre au désarmement nucléaire. Nous espérons que des informations telles que celles qui figurent dans les deux documents de travail présentés par la délégation mexicaine - le document CD/143 du 11 février 1981 et le document CD/188 distribué aujourd'hui, que j'ai voulu présenter dans cette brève intervention, pourront contribuer, si modestement que ce soit, à souligner l'opportunité d'adopter la proposition du Groupe des 21 exposée dans le document de travail CD/180 du 24 avril 1981, qui a pour objet la création d'un groupe de travail spécial sur la question qui constitue le point 2 de l'ordre du jour du Comité du désarmement : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

La séance est levée à 11 h 50.